

de considération. Aussi chacun en veut-il, et vous connaissez les formidables fournitures de bois qui se font aux ministères. Question de programme, et non d'initiative de l'architecte. Ce qui n'empêche que si, plus tard, il faut faire une canalisation

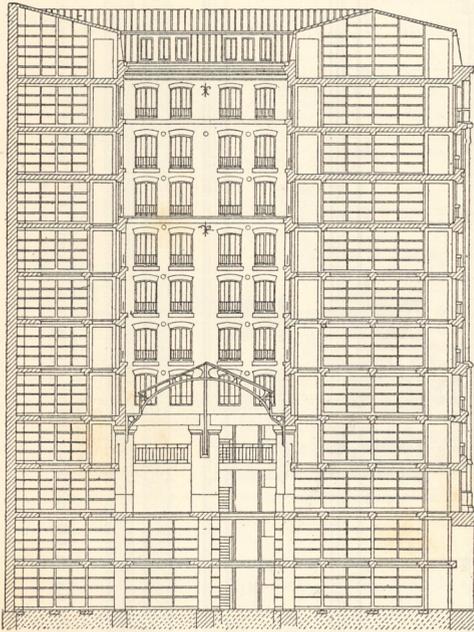


Fig. 762. — Archives de la Cour des Comptes.
Coupe.

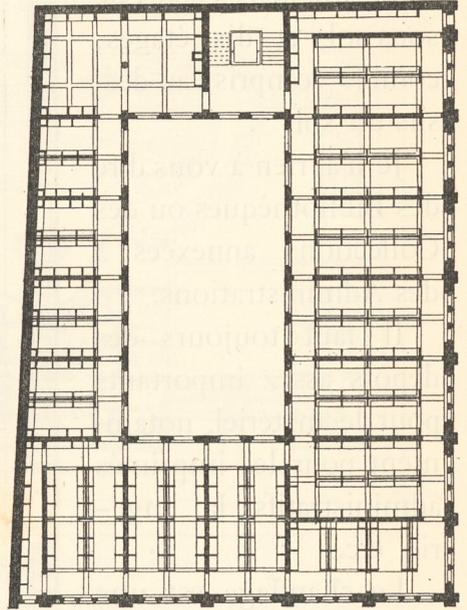


Fig. 763. — Archives de la Cour des Comptes.
Plan du 8^e étage.

après coup dans un édifice où lors de sa construction on l'aura énergiquement interdite, c'est l'architecte qu'on accusera d'imprévoyance.

En dehors de ces données générales, le champ des particularités serait immense. Je ne puis vous faire un répertoire de toute l'architecture administrative, et je vous l'ai déjà dit nous n'enseignons pas des recettes qui seraient d'ailleurs surannées lorsque vous vous en serviriez.